

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2016

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de Sylvie DURAND en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste des **pouvoirs** :

- | | | |
|-----------------------|---|---|
| - Anne AUBIN-SICARD | à | Luc BOUARD |
| - François RAYNAUD | à | Sylvie DURAND (<i>questions 1 à 7, 37 et 39</i>) |
| - Malik ABDALLAH | à | Patrick DURAND |
| - Sébastien ALLAIN | à | Béatrice BICHON-BELLAMY (<i>questions 1 à 8, 37 et 39</i>) |
| - Nathalie GOSSELIN | à | Nathalie BRUNEAU-SEGUIN (<i>questions 1 à 28, 37 et 39</i>) |
| - Lecsynska MORNET | à | Franck POTHIER (<i>questions 1 à 6, 37 et 39</i>) |
| - Dominique GUILLET | à | Pierre LEFEBVRE |
| - Marc RACAPE | à | Geneviève POIRIER-COUTANSAIS |
| - Jack M'BETI NOAH | à | François CAUMEAU (<i>en début de séance</i>) |
| - Laurence GILLAIZEAU | à | Bruno GUILLOU (<i>questions 5 à 43, sauf 39</i>) |

Monsieur le Maire passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour. Il précise que la question n° 32, concernant le bâtiment du parvis des Halles a été retirée. Elle sera reportée à la séance du 2 février 2017. En outre, le dossier « Programme SLIME - Nouvelle convention de valorisation des certificats d'économie d'énergie avec le SYDEV » portera le n° 40.

1	BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES 2017 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BP 2017 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION D'ACTIFS
---	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Sylvie DURAND fait l'intervention suivante :

« Le débat d'orientations budgétaires du 22 novembre dernier a décrit le contexte, une nouvelle fois particulièrement contraint, dans lequel le budget primitif 2017 devait être élaboré. En effet, la baisse historique des concours financiers se prolonge pour la quatrième année consécutive en 2017. Cela représente une perte de recettes cumulée pour la Ville de 26.8 millions d'euros sur la période 2013-2020, soit une moyenne de 3.8 millions d'euros par an.

Afin de garantir une capacité d'autofinancement suffisante pour permettre la mise en œuvre et le financement du programme pluriannuel d'investissements et faire face à la baisse des dotations de l'Etat, il est indispensable de contenir les dépenses de la collectivité et notamment les charges de personnel. J'ajoute que la mise en place d'une gestion rigoureuse n'est pas contradictoire avec une gestion dynamique de notre ville.

Le budget primitif 2017 se caractérise par :

- La stabilité des taux d'imposition ;
- Le transfert des services communs à l'Agglomération, sur une année pleine ;
- La nouvelle méthode de refacturation des charges de mutualisation ;
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- La poursuite de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissements.

Les efforts de gestion engagés par la collectivité permettent de dégager une épargne nette prévisionnelle de 1.9 million d'euros, malgré la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat.

Le budget général de l'année 2017 s'équilibre à hauteur de 116 812 520 euros, dont 80 962 912 euros pour la section de fonctionnement et 35 849 608 euros pour la section d'investissement.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 80.36 millions d'euros. Elles sont en augmentation de 3.53 % par rapport au budget primitif de l'année 2016.

S'agissant de la fiscalité, le montant du produit fiscal direct et indirect est estimé à 57.25 millions d'euros, ce qui représente 71 % des recettes réelles de fonctionnement. Il se répartit de la manière suivante :

- 36 millions d'euros au titre de la fiscalité directe ;
- 17.66 millions au titre de la fiscalité reversée (dotation de solidarité communautaire, attribution de compensation) ;
- 3.59 millions d'euros au titre de la fiscalité indirecte (taxe sur l'électricité, droits de mutation).

En ce qui concerne la fiscalité directe, la revalorisation réglementaire des bases fixées par le Parlement devrait être de 0.4 % en 2017. Elle était de 1 % en 2016. Je précise que nous avons révisé notre taux à la baisse suite à l'amendement sur la loi de finances, car nous avons également prévu 1 % sur l'année 2017. De son côté, l'évolution physique prévisionnelle des bases est estimée à 1 % pour la taxe d'habitation et à 1.5 % pour le foncier bâti. Malgré un contexte budgétaire une nouvelle fois contraint, les taux de l'année 2017 seront reconduits au même niveau qu'en 2015 et qu'en 2016. Par conséquent, le produit des impôts directs locaux est prévu à 36 millions d'euros, en hausse de 1.52 % par rapport au budget primitif de l'année 2016.

Concernant les concours financiers de l'Etat, le total des dotations et des allocations est estimé à 9.80 millions d'euros en 2017. Il était de 10.43 millions d'euros notifiés en 2016, soit une diminution de plus de 636 000 euros, représentant – 6.1 %. L'ensemble des concours se répartit en deux grandes masses : les dotations d'Etat, pour 8.01 millions d'euros et les allocations compensatrices pour 1.79 million d'euros.

L'année 2017 constituera la quatrième année de baisse historique des dotations. Malgré la diminution de moitié de la contribution au redressement des finances publiques pour 2017, la Ville de La Roche-sur-Yon va subir une perte de recettes cumulée de 11.4 millions d'euros de dotations forfaitaires jusqu'en 2017, et de 26.8 millions d'euros jusqu'en 2020, soit une moyenne de 3.8 millions d'euros environ par an.

Par ailleurs, la dotation forfaitaire de la Ville va supporter une nouvelle baisse importante pour la quatrième année consécutive. Elle sera de 0.96 million d'euros pour l'année 2017. Cette baisse fait suite à celle de l'année 2016, qui s'élevait à – 1.47 million, à celle de l'année 2015, qui était de – 1.42 million, ainsi qu'à celle de l'année 2014, qui atteignait – 572 000 euros. Au final, la dotation forfaitaire est estimée à 6.09 millions d'euros pour l'année 2017.

S'agissant des dotations de péréquation, de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation, la Ville de La Roche-sur-Yon étant classée en 2016 au 470^{ème} rang, elle

restera éligible à la DSU. Elle devrait en outre bénéficier de la hausse de l'enveloppe globale de 180 millions d'euros en 2017 et percevoir environ 1.3 million d'euros.

La Ville bénéficie par ailleurs de la dotation nationale de péréquation, au titre de la part principale, puisque son potentiel financier par habitant était estimé à 1 172.52 euros en 2016 (pour une strate à 1 294.82 euros). Par conséquent, le montant pour la Ville est estimé par prudence à 575 000 euros. Il est en hausse de 1 % par rapport à l'année 2016, après des hausses de 11.74 % en 2014, de 5.21 % en 2015 et de 1.35 % en 2016.

S'agissant des autres recettes de fonctionnement, les autres participations s'élèvent à 2.37 millions d'euros. Elles évoluent légèrement de 4.32 % par rapport au budget primitif de l'année 2016. Quant aux produits des services, ils sont estimés à 8.86 millions d'euros. Ils progressent de 66 % par rapport au BP 2016. Cette augmentation de 3.5 millions d'euros s'explique principalement par la hausse des recettes de mutualisation, avec la mise en place du nouveau système de refacturation et le transfert des services communs à l'Agglomération. Les autres produits de gestion courante s'établissent pour leur part à 1.02 million d'euros. Ils proviennent à 82 % des loyers perçus par la Ville. Les autres recettes concernent les atténuations de charges, pour 600 000 euros, les produits financiers, pour 82 000 euros et les produits exceptionnels, pour 280 000 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 71.64 millions d'euros. Elles sont en progression de 5.99 % par rapport au budget primitif de l'année 2016. Les premières dépenses concernent les charges à caractère général. Elles sont en hausse de 7.43 % par rapport au BP 2016 et atteignent 16.17 millions d'euros. Toutefois, il convient de retracter ces dépenses, puisqu'en neutralisant les refacturations de l'Agglomération – c'est-à-dire 505 000 euros – et les charges liées à l'ouverture du Cyel – pour 306 000 euros –, les charges à caractère général restent stables par rapport au budget de l'année 2016, qui s'élève à 15.36 millions d'euros, après la prise en compte des décisions modificatives.

En 2017, les actions de mutualisation, l'optimisation et la mise en synergie des locaux des services, la modernisation des outils informatiques, le diagnostic énergétique des bâtiments ou encore la mise en place d'une gestion dynamique du patrimoine de la Ville seront poursuivis et approfondis. Cela permettra à la collectivité de continuer à maîtriser ses charges. En effet, il faut poursuivre la recherche d'économies potentielles en optimisant les moyens de la collectivité et en rationalisant l'ensemble de nos charges d'activités.

Le deuxième poste majeur lié aux dépenses concerne les charges de personnel. Si l'on considère le transfert de près de 130 agents de la Ville vers l'Agglomération au 1^{er} juillet 2016, soit une baisse qui représente en année pleine environ 5.4 millions d'euros, qu'il convient de neutraliser dans l'analyse de l'évolution, les crédits de personnel progressent d'environ 800 000 euros entre 2016 et 2017, soit une hausse de 2.36 %. Celle-ci s'explique principalement par des décisions gouvernementales subies par la collectivité, à savoir :

- La mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels des carrières et des rémunérations depuis le 1^{er} juillet 2016, appelée communément PPCR, lequel se traduira par l'octroi de points d'indice supplémentaires, notamment pour les agents de catégorie C (+ 200 000 euros). Je rappelle que ce principe a été mis en place uniquement pour les catégories B en 2016 et que ce protocole touchera l'ensemble des catégories jusqu'en 2020 à partir de l'année 2017.
- La revalorisation de la valeur du point d'indice de + 0.6 % au 1^{er} juillet 2016 et de + 0.6 % au 1^{er} février 2017, représentant 360 000 euros ;
- La hausse des cotisations sociales et de retraite pour + 50 000 euros.

Au final, l'ensemble de ces mesures relevant des décisions d'Etat représente une hausse de 610 000 euros, soit 1.83 % de nos charges de personnel. 0.53 point seulement relève des actions de la collectivité, au travers des avancements d'échelons et de grades, les promotions internes ou encore les nominations suite à concours, pour un total de 200 000 euros. J'ajoute qu'une enveloppe budgétaire de 240 000 euros, prévue dans le cadre de la refonte du régime indemnitaire, permettra d'harmoniser les attributions et d'assurer une équité de traitement pour la Ville. De fait, 642 agents verront leur régime indemnitaire augmenter au cours de l'année 2017 – une délibération est d'ailleurs prévue dans l'ordre du jour à ce sujet.

D'autre part, les efforts de gestion et de rationalisation des effectifs engagés par la collectivité, devraient également permettre d'atténuer la progression des dépenses de personnel de 250 000 euros. En effet, chaque départ à la retraite ou en mutation est dorénavant étudié dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des effectifs. Cette mesure vise à assurer la meilleure efficacité entre les objectifs souhaités de service public et les moyens humains mis en œuvre pour y parvenir.

En ce qui concerne les autres dépenses de fonctionnement, les autres charges de gestion courante s'élèvent à 9.1 millions d'euros. Elles concernent notamment :

- Les subventions de fonctionnement versées. Celles-ci diminuent de 709 000 euros, sous l'effet, en tout premier lieu, de la suppression de la subvention à la CCI pour la gestion de l'aérodrome (estimée à – 95 000 euros), suite au transfert à l'Agglomération ;
- La participation à Vendée habitat pour l'entretien des espaces verts de – 76 000 euros ;
- La baisse des subventions relatives au commerce, pour des opérations réalisées désormais en interne, comptabilisées sur le chapitre 011 (dépenses à caractère général) ;
- La diminution de la subvention au COSeL pour – 181 000 euros, liée à l'adhésion au Centre national d'action sociale, dont la dépense est supportée au chapitre 012 ;
- Les participations obligatoires, dont le poste principal concerne la subvention aux écoles privées de la commune, pour un montant de 1.05 million d'euros ;
- Les indemnités « autres frais » aux élus, en baisse de 42 000 euros ;
- Les frais financiers pour 1.88 million d'euros ;
- Les dépenses exceptionnelles pour 953 000 euros (intégrant les prévisions d'indemnisation des commerçants des Halles).

Notre épargne nette prévisionnelle est estimée à 1.9 million d'euros, sous l'effet de l'érosion de nos recettes de fonctionnement. Elle serait en effet d'environ 5.7 millions d'euros sans la baisse des concours financiers de l'Etat, ce qui serait très satisfaisant. Néanmoins, les perspectives de maîtrise et de réduction des charges salariales et des charges à caractère général devraient permettre de relever ce montant dès la fin de l'exercice 2017.

Concernant la dette, l'encours global est estimé à un montant maximum de 76.95 millions d'euros au 1^{er} janvier 2017, dont 76.14 millions sur le budget principal. Au stade du budget primitif, l'emprunt d'équilibre s'élève à 17.45 millions d'euros. Ce montant sera réduit dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice de l'année 2016, et en fonction de la réalisation effective des investissements prévus en 2017. Au 1^{er} décembre, le taux moyen de la dette était de 2.55 %, dont 2.53 % sur le budget principal, avec une durée de vie résiduelle de 12 ans. Dans le cadre de la charte de bonne conduite, 94 % de l'encours de dette sont classés en emprunts classiques à taux fixes ou à taux variables. Ces derniers ne représentent donc aucun risque.

L'annuité prévisionnelle des emprunts contractés à ce jour pour l'année 2017 s'établit à 8.9 millions d'euros, soit 7.01 millions pour le remboursement en capital et 1.89 million pour le paiement des charges d'intérêts. Ce niveau d'annuité d'emprunt, imputé depuis 2011, est important par rapport aux collectivités de même strate démographique, puisque le niveau moyen d'annuité pour une collectivité de 50 000 habitants s'élève environ à 7 millions. Dans la mesure où ce ratio ampute notre épargne nette, une analyse sera effectuée en 2017, afin d'évaluer les gains financiers potentiels liés à une renégociation des emprunts contractés dans le passé.

De leur côté, les recettes réelles d'investissement, hors dettes et cessions d'immobilisation, s'élèvent à 6.91 millions d'euros. Elles progressent de 23 % par rapport au budget primitif de l'année 2016. La taxe d'aménagement, applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction, d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, et nécessitant une autorisation d'urbanisme, est estimée au même niveau que celui de l'année 2016, soit 470 000 euros. Le FCTVA de l'année 2017 est quant à lui estimé à 2 millions d'euros. Il est en baisse de 13 % par rapport au BP 2016 – je rappelle que nous avons demandé une anticipation de remboursement en 2015 liée au Cyel.

Pour leur part, les subventions d'investissement attendues pour l'année 2017 s'élèvent à 4 282 503 euros. Les principales opérations qui recevront des subventions sont les suivantes :

- La maison de santé des Forges, pour 414 000 euros ;
- Le CYEL, pour 1.55 million d'euros ;
- Les Halles, pour 1.25 million ;

- Le Bourg-sous-La Roche, pour 217 983 euros ;
- Le groupe scolaire Pont Boileau, pour 147 000 euros.

Dans ce cadre, nos principaux partenaires financiers sont :

- La Roche-sur-Yon Agglomération, au titre du fonds de concours, pour 2 368 000 euros, répartis sur la construction du CYEL, la requalification du quartier du Bourg, la rénovation des Halles et l'aménagement de cheminements doux ;
- Le Conseil régional des Pays de la Loire, pour 946 000 euros, en faveur de la maison de santé des Forges, du CYEL et de la requalification du quartier des Forges et de la rue Lancier ;
- L'Union européenne, via l'Investissement territorial intégré (ITI), pour la maison de santé des Forges (133 000 euros) et le groupe scolaire pont Boileau (147 000 euros), soit près de 300 000 euros ;
- Le Conseil départemental de la Vendée, qui accordera une subvention de 50 000 euros pour la maison de santé des Forges et de 200 000 euros pour le CYEL.

Concernant le programme d'équipement de l'année 2017, je rappelle que le plan pluriannuel d'investissements a été présenté au Conseil municipal du 22 novembre dernier, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Il comporte de nombreuses opérations structurantes et récurrentes, pour un montant total de 163 millions d'euros sur la période 2015-2020. Pour l'année 2017, l'enveloppe du PPI s'élève à 30.8 millions d'euros pour le budget principal et pour les budgets annexes.

Dans le détail, le scolaire et le périscolaire représentent 5.44 millions d'euros, avec :

- La construction du groupe scolaire pont Boileau, pour 3.1 millions d'euros ;
- L'extension et la restructuration de l'école élémentaire Jean Roy et de la maternelle Malraux, pour 670 000 euros ;
- L'extension et la restructuration du restaurant et de l'accueil périscolaire du groupe scolaire Montjoie, pour 450 000 euros ;
- La réalisation des câblages informatiques dans les groupes scolaires, pour 250 000 euros ;
- Des travaux de maintenance et des acquisitions d'équipements, pour 520 000 euros ;
- Les voiries, réseaux et éclairage public, pour 677 000 euros, dont 750 000 euros en budgets annexes ;
- La requalification de l'espace public et des rues adjacentes des Halles pour un million d'euros ;
- L'aménagement de l'axe urbain Pont Morineau et de la place de la Vendée, pour 1.2 million d'euros ;
- La requalification des espaces publics majeurs, pour 1.2 million d'euros ;
- L'entretien des voiries, pour 1.6 million d'euros ;
- La requalification du quartier des Halles, pour 2.3 millions d'euros ;
- Le programme de renouvellement urbain, pour 496 000 euros, budgétés pour la fin des opérations ANRU et des crédits d'études pour le PRIR ;
- Les opérations d'aménagement, pour 3.71 millions d'euros, dont 1.58 million pour la requalification du Bourg ;
- Le sport, pour 2.31 millions d'euros, avec la construction d'un nouveau dojo et de locaux dédiés aux acteurs sportifs et associatifs pour 1.4 million d'euros ;
- La réalisation d'une structure artificielle d'escalade, pour 150 000 euros, avec 450 000 euros de travaux de maintenance et de matériel ;
- La culture, pour 1.89 million d'euros, dont 1.7 million au titre du solde de la construction du CYEL ;
- Le social et la santé, pour 2.44 millions d'euros, dont la réhabilitation du bâtiment GRDF en maison des syndicats, pour 1.4 million, la maison de santé pluri-professionnelle Ramon, pour 400 000 euros, les travaux de proximité, pour 100 000 euros et les enveloppes de quartier pour 200 000 euros ;
- L'environnement et les espaces verts, pour 1.45 million d'euros, dont 396 000 euros en budgets annexes, 574 000 euros de travaux et aménagements pour les eaux pluviales, 100 000 euros pour la mise en œuvre de la stratégie Parcs et jardins, et 100 000 euros pour la création et la réfection des aires de jeux ;

- L'accessibilité, dont 415 000 euros pour la mise en accessibilité des équipements publics, ainsi que 2.83 millions pour les bâtiments administratifs, avec le lancement de la construction de l'hôtel de ville et d'agglomération, et du musée Espace napoléonien pour 1.8 million, 700 000 euros pour les travaux d'aménagement des locaux de la police municipale (acquisition des locaux comprise) et l'équipement des services pour 1.03 million (activité des services municipaux, informatique, parc automobile, mobilier et matériel) ;

J'en ai terminé avec cette présentation. J'aimerais remercier la Direction générale ainsi que la Direction des finances pour tout le travail accompli. Je vous remercie pour votre attention. »

Pierre REGNAULT déclare :

« Monsieur le Maire, chers collègues. Nous ne voterons pas ce budget 2017, même si nous aurions aimé voter séparément certains de vos investissements. Je pense par exemple à la maison de santé de Forges, que nous avons initiée, à l'école pont Boileau, que nous envisagions de construire à l'endroit que vous avez choisi, ou encore au pôle culturel que vous allez inaugurer au début du mois de janvier. D'ailleurs, ce pôle culturel, que vous avez finalement accepté de faire sous la pression populaire, sera le plus bel et le plus grand investissement de cette mandature. Les quelques privilégiés qui ont eu la chance de le visiter ont effectivement constaté qu'il s'agissait d'un magnifique équipement, avec un auditorium de très grande qualité et une bonne acoustique, deux grandes salles de danse, un superbe théâtre, de multiples salles de répétition, un hall magnifique, soit 140 espaces différents. Bref, cet endroit sera un formidable outil de rayonnement culturel de la Ville.

En revanche, nous sommes très réservés sur le reste des investissements. Ainsi, en 2017, vous voulez lancer la construction d'un hôtel de ville et d'agglomération, à l'emplacement de l'ancienne école de musique, prochainement libéré, avec un début de financement de 1.8 million d'euros, pour un coût global de 7.2 millions d'euros. Vous avez dû prendre connaissance de toutes les études diverses en possession de la Ville, expliquant que cet emplacement était jugé « idéal pour prolonger et renforcer le pôle commercial de la rue Clémenceau face à la concurrence de la périphérie ». C'est pour cette raison que nous y projetions d'y installer 6 000 mètres carrés de nouveaux commerces. Par ailleurs, la période actuelle, marquée par la rareté des financements, autorise-t-elle de se lancer dans la construction d'un hôtel d'agglomération ? Le siège actuel de l'agglomération ne suffit-il pas ? Il est certes nécessaire de rénover la mairie, mais pas de la transférer avec l'agglomération à 50 mètres d'ici. J'espère que vous avez abandonné l'idée saugrenue, avancée il y a un an, d'installer des commerces dans ces locaux. En effet, j'imagine très mal Zara et H&M remplacer Liberté, Egalité Fraternité sur le fronton de la mairie.

Bien sûr, votre projet dispendieux aux Halles ne peut recevoir notre approbation, car non seulement il est coûteux et il fragilisera le marché, mais, en plus, cette idée est très loin de faire l'unanimité. C'est un euphémisme. Nous y reviendrons longuement lors de la délibération n° 31, même si la n° 32 est retirée.

Vous vous lancez pour 700 000 euros dans l'agrandissement de la police municipale, pour y installer une salle de vidéosurveillance. Quelques caméras de plus en ville, nous pouvons en discuter. Tout dépend où elles seront placées. D'autre part, une salle de vidéosurveillance suppose du personnel supplémentaire et cela coûte très cher. De notre point de vue, ce projet n'est pas à la dimension de notre ville. En outre, et contrairement à ce que vous avez déclaré lors du DOB, nous ne sommes pas contre l'investissement public. Au contraire, nous l'avons d'ailleurs prouvé lors du dernier mandat. Toutefois, encore faut-il que ces investissements soient utiles, surtout dans la période que nous vivons, et où vous déclarez en permanence – à juste titre – que les dotations de l'État ne cessent de diminuer.

Le plus grave selon nous concerne le budget de fonctionnement, que vous maîtrisez de plus en plus difficilement. En effet, vous l'avez dit, l'épargne de gestion passe de 17.55 à 11.28 millions depuis votre arrivée jusqu'à aujourd'hui, soit un recul de 36 %. Plus grave, l'épargne nette passe quant à elle de 9.2 à 1.9 million d'euros, soit une diminution de 80 %. Cela est significatif, puisqu'elle chute de 39.57 % par rapport au BP 2016, alors même que la baisse des dotations se poursuit à un rythme deux fois moindre et que la DSU est revalorisée de 18 %.

Vous le savez, et je ne le répéterai jamais assez, sans épargne nette suffisante, seules les subventions d'investissement provenant d'autres collectivités ainsi que l'emprunt permettent d'investir. Bien sûr, vous demandez cette année à bénéficier à plein des fonds de concours de l'Agglomération

et vous avez raison. Après avoir bénéficié de 1.5 million pour le pôle culturel, vous demandez 2.5 millions pour les Halles. Cela signifie qu'il ne vous restera que 217 000 euros à attendre de l'Agglomération jusqu'à la fin du mandat pour l'ensemble de vos investissements.

Concrètement, vous grillez vos cartouches maintenant et n'aurez plus cette bouée de sauvetage dès l'an prochain. De fait l'endettement ne cessera de progresser mécaniquement. D'autant que la fameuse harmonie avec le Département devait nous amener des subsides ! Or, je constate à regret que ce sera l'inverse, puisque vous faites voter ce jeudi même une délibération qui amènerait l'Agglomération à dépenser jusqu'à 10 millions d'euros pour aider le Département à améliorer les contournements. Certes, il s'agit de l'Agglomération. Cependant, les Yonnais paieront deux fois : une fois à l'Agglomération et une fois au Département.

Vous avez déclaré à votre arrivée, suite à une étude inutile, que nous n'avions pas emprunté suffisamment. Heureusement, car c'est ce qui vous permet d'estimer aujourd'hui que la dette demeure encore à un niveau acceptable. Qu'en serait-il si nous avions emprunté davantage ? Pour mémoire, le dernier mandat 2008-2014 s'est terminé avec une Ville un peu moins endettée qu'elle ne l'était, alors que l'investissement atteignait un niveau record. Vous apprêtez-vous à faire l'inverse, puisque selon vos propres estimations lors du DOB, la dette augmenterait de 16 millions d'euros d'ici 2020, pour arriver à 85 millions d'euros ? En seulement trois ans, la capacité de désendettement de la Ville aura donc presque doublé, passant de 4.5 années à 8 ans. Elle atteindrait même 8.46 années en 2017, selon votre objectif cible. Vous approchez du seuil critique, d'autant que ce scénario risque de se révéler encore optimiste.

Vous le savez, le niveau des intérêts des emprunts met le financement des collectivités sous perfusion, car il est très faible. Or, le contexte est en train de changer en ce moment, puisque la FED va augmenter ses taux longs ces jours-ci, ce qui sera immédiatement transcrit au niveau européen et français, alors même que les taux ont déjà commencé à augmenter. Cette tendance jouera à la fois sur vos nouveaux emprunts et sur vos emprunts à taux variables. Certes, la dégradation peut paraître lente au début. Néanmoins, une fois que ce cercle vicieux sera enclenché, nous aurons toutes les peines du monde à redresser la barre. Nous sommes à ce moment stratégique, Monsieur le Maire, dont vous ne voulez pas tenir compte, puisque l'équilibre budgétaire, encore sain jusqu'à hier, est en train de s'inverser dangereusement.

Concernant l'évolution du budget de fonctionnement, vous faites un pari inquiétant en matière d'évolution de la masse salariale. Vous estimez en effet que cette masse progressera de 2.36 % pour le budget annexe de la restauration collective. Or, vous annoncez 2 % en 2017 dans votre scénario cible – alors même que ce seuil est déjà dépassé – et 0 % les années suivantes. Dans le même temps, vous expliquez que la revalorisation des salaires des fonctionnaires – dans le cadre du fameux protocole de modernisation voté par la Gauche – aboutira à une vraie revalorisation des salariés étalée jusqu'en 2020, et que celle-ci représenterait 350 000 euros par an. A cela s'ajoute la réforme du régime indemnitaire, que nous voterons tout à l'heure. Autrement dit, prévoir un accroissement de 0 % de la masse salariale à partir de 2018 n'est pas réaliste, car la mutualisation nécessaire avec l'Agglomération ne produira pas de grands effets avant plusieurs années. Vous l'avez dit vous-même.

Vous ne vous facilitez pas la tâche en augmentant le nombre de policiers municipaux, en ajoutant – semble-t-il à relativement court terme – les frais de fonctionnement d'une salle de vidéosurveillance, auxquels il faut bien sûr ajouter le personnel du futur centre de santé. Face à cette réalité, vous faites le choix de ne pas remplacer tous les postes en cas de mutation ou de départ à la retraite, en économisant 250 000 euros dès 2017 sur ce seul poste, soit un peu moins de dix postes. Cela signifie qu'il faudrait supprimer pas moins de 30 postes par an dans les années suivantes pour préserver 0 % de progression de la masse salariale. Comment allez-vous faire, sachant que les départs à la retraite ou les mutations ne sont pas toujours là où il est possible de baisser la garde en termes d'emplois publics ?

Si vous maintenez cette stratégie, nous allons inévitablement vers une baisse de la qualité des services publics, d'autant que les Yonnais émettent déjà certaines critiques concernant l'entretien des espaces publics. Comme vous ne semblez pas, malgré nos avertissements, vouloir remettre en cause certains investissements non nécessaires, vous allez mettre les finances de la Ville en difficulté. Vous êtes même en train de lancer des programmes en sachant pertinemment qu'ils ne seront pas terminés en 2020.

Je vous alerte, car la politique du « après moi, le déluge » ne me semble pas responsable. Sans cette remise en cause, vous n'aurez que deux solutions ou un mix des deux. Premièrement, vous augmentez une nouvelle fois les impôts, sachant que les Yonnais ont déjà subi de plein fouet la nouvelle taxe foncière, qui a représenté jusqu'à 75 euros par maison, alors que vous aviez annoncé qu'elle ne serait que de 20 euros. D'ailleurs, certains Yonnais, dont le foyer fiscal n'a pas évolué, ont constaté des hausses de cette taxe, malgré vos dénégations et les abattements de la taxe d'habitation. Or, vous vous étiez engagé (je vous cite) à « baisser les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière pour soulager les ménages ». Deuxièmement, vous augmentez de manière irresponsable l'endettement de la Ville, encore plus important que celui que vous annoncez et qui est déjà trop important, entrant *de facto* dans un cercle vicieux, dont il serait difficile de sortir avant plusieurs années.

Par conséquent, nous ne voterons pas ce budget. Merci, Monsieur le Maire, de nous redonner la parole sur ces questions, car, lorsque je présidais cette assemblée, chaque membre de l'opposition pouvait reprendre la parole aussi longtemps qu'il le voulait et autant de fois qu'il le voulait. Ils ne s'en sont pas privés d'ailleurs. Certes, cela n'était pas forcément facile pour moi, mais c'est bien ça, la démocratie. »

Françoise BESSON intervient :

« Nous n'interviendrons pas directement sur le contenu du budget, même si les remarques que nous avons faites lors de la présentation du DOB sont toujours d'actualité, tout comme les questions que nous avons posées à cette époque.

Lors du DOB du 22 novembre dernier, nous avons examiné le rapport sur la situation en matière de développement durable, au sujet duquel la loi prévoit qu'il doit être obligatoirement présenté au Conseil avant le vote du budget. En revanche, nous ne voyons pas dans l'ordre du jour de cette séance l'examen du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, qui est tout aussi obligatoire que le précédent pour les communes de plus de 20 000 habitants. Le décret d'application prévoit en effet que cette obligation s'applique au budget présenté à compter du 1^{er} janvier 2016. Or, nous y sommes. Le Ministère du droit des femmes a même publié un guide intitulé « Réaliser un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes et hommes ». Le Ministère explique que : « Dans l'hypothèse où le budget aurait été adopté, sans qu'au préalable ait été présenté le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, la délibération sur le budget pourrait faire l'objet d'une annulation, la présentation préalable de ce rapport constituant une formalité substantielle ». Ce rapport est pourtant important, puisqu'il concerne l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du personnel municipal, mais aussi les politiques publiques que vous menez (ou pas) sur le territoire, pour promouvoir cette égalité.

Comme le souligne le Ministère dans son guide, l'égalité entre les femmes et les hommes est désormais une politique publique à part entière. Comme toute politique publique naissante, elle est bien souvent portée par les convictions de celles et ceux qui en ont la responsabilité. Pourquoi ce rapport est-il absent ce soir ? Partout en France, des initiatives rayonnent sur les territoires, souvent en lien avec les associations, les citoyennes et les citoyens. En tant qu'élue et citoyenne, je suis très sensible à cette question de la mise en place de cette politique d'égalité hommes-femmes. Votre majorité l'est-elle aussi ? Est-ce un oubli, un acte manqué ou une méconnaissance de la loi, ou tout à la fois ?

Dans l'état actuel, et au regard de la loi, nous considérons que l'absence de présentation de ce rapport représente une grave anomalie pour l'adoption du budget de l'année 2017. Nous ne prendrons donc pas part au vote. »

Anita CHARRIEAU :

« Lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons souligné que l'option n° 3 parmi les différents scénarii que vous proposiez, contenait une seule variable, celle du personnel. Nous continuerons sur notre lancée en ne votant pas ce budget, et ce pour plusieurs raisons.

Premièrement, la non-augmentation du personnel signifie que la Ville ne proposera pas le même niveau de qualité en matière de service public. J'en profite d'ailleurs pour faire le lien avec le taux de pauvreté sur la ville, qui s'élève globalement à 14 %, sachant que celui des jeunes ménages de moins de 30 ans approche 28 %. De plus, ceux-ci trouvent difficilement des logements décentes. Par

conséquent, il est très important que le personnel de la Ville, dont le rôle est d'apporter un véritable service public, soit réellement pris en compte.

Deuxièmement, il est également très important de favoriser l'embauche des Yonnais lors des grands chantiers d'investissements, sous une forme ou sous une autre, en sollicitant les différentes entreprises concernées. Or, je ne vois pas bien comment vous arriverez à prendre ce critère en considération pour remettre au travail ces personnes, et leur offrir des revenus qu'ils ne possèdent pas et qu'ils sont loin d'avoir.

Troisièmement, nous étudierons ce soir deux délibérations concernant la vente de patrimoine de la Ville à des promoteurs privés (Piobetta par exemple), principe auquel je n'adhère pas du tout, et ce même en période de baisse des dotations de l'Etat. En effet, comme le promoteur deviendra totalement indépendant de la collectivité, il sera très difficile de savoir quel type de public sera accueilli et les conditions qui seront données pour accéder à un hébergement.

En définitive, je ne trouve pas de véritable réponse à toutes ces questions. Pour revenir sur la pauvreté, le fait qu'autant d'Yonnais se trouvent dans cette situation signifie certes qu'ils ne disposent pas d'énormément de revenus, mais aussi que ceux qui travaillent le dimanche ne le font pas non plus de gaité de cœur. Ces citoyens cherchent tout simplement à avoir une rémunération qui leur permette d'exister. Ce n'est donc pas forcément par plaisir qu'une personne retourne travailler le week-end, au lieu de passer du temps avec sa famille. »

Martine CHANTECAILLE :

« Monsieur le Maire, chers collègues. L'an dernier, vous aviez décidé de baisser les subventions pour les associations de 5 % et je vous avais fait part de notre opposition à ce choix politique au nom de mon groupe.

Le soutien aux associations n'est pas selon nous une simple variable d'ajustement budgétaire, tant le secteur associatif joue un rôle essentiel dans la construction individuelle et dans la cohésion sociale. Le fait de soutenir les associations permet également d'agir pour l'emploi, puisque notre pays en compte plus d'un million, et que ces dernières emploient 1.9 million de salariés. Cette année, « c'est mieux que si ce n'était pire », puisque, si vous ne prévoyez pas de baisser de nouveau les subventions de 5 %, la baisse par rapport au budget de l'année 2015 existe toujours, alors qu'il faudrait au contraire soutenir le secteur associatif.

De manière plus ciblée, nous avons regretté l'an dernier la baisse très importante décidée pour l'association Passerelles, qui s'occupe de l'hébergement d'urgence et des demandeurs d'asile. Or, je constate que la subvention a été relevée cette année. Cela était nécessaire, compte tenu à la fois du taux de pauvreté de la ville, hélas en augmentation, et de la question des réfugiés. Sur ces sujets – et nous vous l'avons déjà dit –, nous serons toujours à vos côtés lorsque vous agirez dans le sens de la solidarité.

Face au Front national, j'étais à Challans samedi dernier pour soutenir l'accueil par cette ville de seize migrants, et donc appuyer l'attitude du Maire, qui, comme vous le savez, n'est pas de ma sensibilité politique. Nous vous soutiendrons de même si vous décidez par exemple de mettre en place une navette pour les enfants allophones à La Roche-sur-Yon, afin qu'ils puissent aller à l'école, surtout lorsqu'il fait froid.

En revanche, nous déplorons de manière vigoureuse que deux fédérations d'éducation populaire, la FOL et Les Francas, voient leurs subventions baisser fortement, de moins 6 000 euros pour la première et de moins 1 000 euros pour la seconde. Je rappelle aussi que ces fédérations s'inscrivent dans l'économie sociale et solidaire et qu'il s'agit d'un choix d'avenir.

Un budget, ce sont des choix. Celui du soutien pérenne aux associations est le nôtre. Nous ne voterons donc pas ce budget, aussi pour cette raison. »

Monsieur le Maire :

« Les éléments apportés par Monsieur REGNAULT, avec sa sensibilité et son angle de vue, font effectivement que nous n'avons pas la même politique, mais nous n'aurons jamais la même politique. C'est d'ailleurs sans doute pour cette raison que nous sommes à cette place aujourd'hui.

En ce qui concerne la baisse de l'épargne, seuls 26.8 millions d'euros disparaîtront jusqu'en 2020, dont une bonne partie nous a été annoncée le 15 avril 2016. Nous avons donc revu certaines de nos positions depuis cette annonce. Toute autre attitude aurait été totalement irresponsable. Sans cette perte de subventions d'Etat, qui correspond à près de 3.8 millions d'euros par an, l'épargne nette de la Ville s'élevait à 6 millions d'euros au BP 2017.

Depuis 2014, certains éléments sont venus impacter un budget qui n'était pas le vôtre, sachant probablement que quelques-unes de vos décisions impactent aujourd'hui ce même budget. La première concerne la réduction du taux de la taxe d'habitation à quinze jours de l'élection, pour 250 000 euros, manœuvre électorale qui s'est soldée par ce que nous connaissons à présent. C'est ce que l'on appelle un retour de bâton. La seconde concerne la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, que vous n'avez pas eu à supporter sur vos budgets, et qui impacte les finances de la Ville de 1.4 million d'euros par an. La troisième porte sur la revalorisation de la grille indiciaire des agents de catégorie C au 1^{er} janvier 2015 de 250 000 euros. La quatrième intéresse le protocole de modernisation des parcours professionnels au 1^{er} juillet 2016, pour 200 000 euros. La cinquième est la revalorisation du point d'indice de + 0.6 % au 1^{er} juillet 2016, et de + 0.6 % au 1^{er} février 2017, certes absolument nécessaire, mais qui aurait dû être lissée dans le temps depuis si longtemps, ce qui représente 360 000 euros par an. S'ajoutent à tout cela la hausse des cotisations sociales et de retraite pour 50 000 euros par an et les mises aux normes pour 100 000 euros par an. Au final, l'ensemble de ces charges représente 2.5 millions d'euros par an, ce qui diminue d'autant notre épargne nette.

En 2017, nous allons ouvrir le CYEL, réalisation illustrant la continuité républicaine, et dont les dépenses de fonctionnement s'élèveront à près de 300 000 euros. Je rappelle que vous les aviez évaluées à 500 000 euros et nous les avons abaissées à 300 000, grâce à l'optimisation et au redéploiement des effectifs.

J'aimerais par ailleurs revenir sur votre manque d'anticipation, qui nous amène aujourd'hui à une situation beaucoup plus compliquée qu'elle ne l'était à votre époque. En 2010, vous avez transféré un certain nombre d'agents de la collectivité « Ville » vers la collectivité « Agglomération ». Dès 2011, vous augmentiez la masse salariale de 3.05 %, ce qui représentait déjà 500 000 euros, en 2012 de 3.42 % et entre 2013 et 2014 de 4.57 %. Les dépenses de personnel de la Ville sont ainsi passées de 33 millions d'euros en 2010 à 38 millions d'euros en 2014. Voilà de la bonne gestion ! Or, entre 2014 et 2015, le budget de la masse salariale n'augmentait seulement que de 1.93 % et de 1.84 % entre 2015 à 2016. La progression sera nulle en 2018.

En ce qui concerne l'annuité de la dette, vous avez géré à la petite semaine en produisant une dette courte, forte et immédiate. Malheureusement, cette dette plombera très largement les finances de la Ville au cours des années à venir. D'ailleurs, 9 millions de ces investissements ne serviront pas à financer nos travaux, mais uniquement ceux que vous aviez programmés. Là encore, nous avons réussi à diminuer ce montant en allant chercher un million d'euros au Département pour financer une partie du CYEL. Ce sont les chiffres certifiés par la Cour des comptes. Je comprends que cela puisse être désagréable à entendre.

Je vais maintenant vous rappeler ce que nous avons fait depuis que nous sommes arrivés. Entre 2014 et 2015, nous avons réduit les charges à caractère général de 5.18 %, soit de 700 000 euros dès la première année. Nous avons également rationalisé les dépenses de personnel, de sorte à atteindre la stabilité en 2018. D'autre part, nous avons remis à plat des régimes indemnitaires, que vous n'aviez jamais osé toucher, en donnant enfin à la plupart des agents la possibilité de bénéficier de ces régimes, avec un effort de 480 000 euros. La gestion dynamique des ressources et de recherches de financements est également un facteur essentiel. Nous avons même créé un poste pour cela. Celui-ci s'avère d'ailleurs plus que rentable aujourd'hui pour la collectivité.

Bien sûr, Madame CHARRIEAU, toutes ces mesures ont été prises en gérant le patrimoine dont nous disposons. Toutefois, la Ville n'a pas non plus vocation à devenir propriétaire de l'ensemble de ses bâtiments. Effectivement, nous nous séparons d'une partie de nos bâtiments pour réaliser des constructions et des investissements. Pour autant, même si ces ventes ne rentrent pas dans le plan prévisionnel d'investissements, elles participent néanmoins à l'évolution de la ville et de son habitat. Elles permettent également d'économiser des terres agricoles et de redensifier l'ensemble de la zone urbaine.

Monsieur SOULARD s'émeut souvent des finances du PPI. A ce jour, le recours aux nouveaux emprunts s'élève à 50 millions d'euros sur la période et le remboursement du capital à 34 millions d'euros. Le reste du financement sera assuré grâce aux 8.8 millions d'épargne brute, sur le BP 2017, et à l'aide des subventions de nos partenaires, y compris celles du Département. A cela s'ajoutent les recettes d'investissements du FCTVA, que nous avons réussi à percevoir plus tôt qu'auparavant. Là aussi, il aurait suffi que la Ville demande un raccourcissement de ce délai de remboursement en 2012, ce que nous avons immédiatement cherché à faire dès notre arrivée sur les conseils du précédent Directeur général des services. Malheureusement, il était déjà trop tard. Enfin, je rappelle que la taxe d'aménagement, les produits des amendes de police ou encore les valorisations foncières rentrent également dans notre construction budgétaire. Je le répète, nous allons vous proposer des budgets ambitieux durant ces prochaines années.

Par ailleurs, je ne sais pas d'où provient cette rumeur de la construction d'une salle de vidéosurveillance à 700 000 euros. Je la découvre. Plus généralement, l'investissement sur les policiers municipaux, sur les bâtiments et sur la structure de protection est une chose importante, car nous avons là aussi énormément de retard à rattraper. Effectivement, et vous avez raison, nous ne pouvons pas tout rattraper en deux ans et demi. Nous sommes donc obligés de prendre davantage de temps. D'ailleurs, si nos projets et nos budgets dépassent l'année 2020, c'est parce que cette ville a besoin d'une vision à long terme. Regardez la précipitation dans laquelle se sont terminés les chantiers de la rue Clemenceau et de la place Napoléon. Les pavés ont été posés par des personnes qui n'avaient aucune formation. De fait, nous sommes aujourd'hui contraints de les modifier et de remplacer. Ceci dit, je comprends que le calendrier électoral ne soit pas le même que le calendrier administratif.

Vous évoquez la hausse de 200 000 euros de la DSU. Toutefois, il s'agit d'un budget de 100 millions d'euros. Vous parlez également des contournements. Or, si les deux parties concernées par ce projet avaient été un peu plus intelligentes pour discuter entre elles, nous n'aurions peut-être pas ces 30 % à financer. L'entêtement a parfois des coûts énormes pour les collectivités. Vous auriez donc pu réagir plus vite et mieux emprunter. Cela éviterait aujourd'hui à la collectivité et par conséquent au contribuable de payer.

S'agissant du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes, le sujet a été abordé dans le DOB. Cependant, je vous concède qu'il n'a peut-être pas été abordé sous la forme nécessaire. Nous allons regarder cela. En revanche, vous ne pouvez pas, là encore, me demander de rattraper en deux ans et demi toutes ces années durant lesquelles se sont installées ces différences et ces inégalités. Laissez-nous encore un peu de temps pour rétablir une égalité qui n'a pas existé pendant des années.

Concernant les travaux réalisés par la Ville et les entreprises de la ville, il est vrai que la pauvreté est peut-être plus importante ici qu'ailleurs. Là aussi, peut-être aurait-il fallu s'en occuper un peu plus tôt. En outre, la pauvreté n'est pas uniquement une question de subventions. C'est aussi un investissement sur les clauses sociales, ce que vous avez fait et que nous continuons de faire. La pauvreté est aussi un levier permettant de créer de l'emploi. Or, ce n'est pas en donnant des millions à des associations que ces dernières emploieront forcément des salariés. On ne crée pas de richesses pour employer les gens. Il s'agit uniquement d'un placement financier. C'est votre philosophie, ce n'est pas la nôtre. L'argent ne s'invente pas. C'est uniquement le transfert d'une réalisation ou d'un achat vers un commerçant ou un employé, qui lui-même fera tourner cet argent. Lorsque l'on est une association, c'est toujours l'argent des subventions de l'Etat ou de la Ville qui crée de l'emploi. Bien entendu, ces structures sont indispensables et nous continuerons de les accompagner. C'est pour cette raison que nous ne modifions pas notre budget en direction des associations, par rapport à l'an dernier. Néanmoins, cet effort de 5 %, qui fut compris par l'ensemble des associations, permet à la Ville de respirer un peu mieux. De plus, à ce que je sache, cette baisse n'a pas provoqué de licenciements.

En matière de constructions de logements, dans quel style, pour quoi faire et comment ? A ce propos, je m'insurge complètement contre un des derniers titres de *Ouest-France* affirmant que l'agglomération manquait cruellement de logements sociaux. Je m'insurge, car l'agglomération est suréquipée en termes de logements sociaux. Au sein de l'agglomération en revanche, certaines villes ont fait plus que leur part, comme La Roche-sur-Yon – ce constat est d'ailleurs le résultat de la politique menée par Jacques AUXIETTE – alors que d'autres doivent faire davantage pour rattraper leur retard. Aussi, et sauf à déséquilibrer complètement notre territoire, nous devons favoriser l'équipement de logements sociaux en dehors de notre ville, et sur les communes alentour, de sorte à

respecter un véritable équilibre social. Voilà ce qui est important. Pour cela, il faut équiper l'ensemble des villes de moyens de transport. C'est ce que nous faisons et que nous continuerons de faire. Nous amplifions ce qui a déjà été mis en place par l'équipe précédente grâce au travail de la RATP, que nous avons d'ailleurs choisi de conserver dans notre DSP, car elle réalise un très bon travail.

Pour ce qui est du travail du dimanche, qui peut croire que quelqu'un travaille par plaisir le dimanche – sauf lorsqu'il s'agit de sa propre affaire et que c'est alors un plaisir de travailler ? Personnellement, je vais au travail avec plaisir depuis l'âge de 18 ans et j'espère bien que cela va continuer. Néanmoins, vous avez raison. Laisser sa famille pour travailler le dimanche n'est pas forcément joyeux. Pour autant, ce principe permet à certain d'avoir des ressources pour nourrir sa famille. Je vous rejoins totalement, cet équilibre n'est pas toujours facile à trouver. C'est aussi pour cette raison – sur vos suggestions – que nous avons diminué le nombre de dimanches ouverts aux commerces lors de notre dernière séance.

S'agissant de l'association Passerelles, nous avons effectivement diminué considérablement ses subventions l'année dernière et nous les augmentons de nouveau cette année avec plaisir. Pourquoi ? Parce que nous avons besoin de projets. Je l'ai souvent dit, lorsque des projets conviennent à la population, nous les accompagnons. Nous ne pouvons plus, dans cette période contrainte, fournir un pactole financier sans connaître son utilité ou sa destination. Cela n'est plus possible. En ce concerne la FOL, nous avons effectivement diminué l'enveloppe de subventions de 6 000 euros. Toutefois, savez-vous que les fonds propres de cette association sont de 964 431 euros ? Allez expliquer aux autres associations, qui elles ont besoin de fonds, que nous donnons 6 000 euros de moins à une structure ayant autant de fonds ! J'ajoute que nous avons mis cette association en concurrence avec un autre groupe pour prendre en charge certaines activités périscolaires. La FOL étant la mieux placée, c'est avec plaisir que nous leur avons fourni le marché. Là aussi, il faut respecter les finances publiques, car les 6 000 euros pris sur le budget de la FOL, permettent d'accompagner d'autres politiques publiques, avec un service plus fin rendu à la population. Il en est de même pour Les Francas. Nous continuerons de travailler avec eux, car nous avons confiance dans ce qu'ils font. Néanmoins, cette association possède davantage de moyens que d'autres, puisqu'il s'agit d'une structure vendéenne bénéficiant aussi de subsides nationaux. Pourquoi voudriez-vous que seule La Roche-sur-Yon continue de subventionner une association qui intervient sur l'ensemble du département ? Il faut désormais que d'autres questions se posent aussi dans ce sens.

Concernant la navette pour l'école des enfants allophones, je rappelle que cette structure a été mise en place avec la Direction académique, sur notre proposition, et que nous avons eu grand plaisir à le faire. Je pense effectivement qu'il n'existe pas d'intégration réussie sans maîtrise de la langue. En revanche, je ne peux pas accepter que la DASEN me donne des ordres sur des transports, sans nous en parler plus tôt. Par conséquent, le transport des enfants pour la classe allophone aura bien lieu, non pas par navette, mais avec des tickets de bus gratuits que nous distribuerons aux familles. A ce propos, j'ai aussi rencontré le personnel de l'école Jean Moulin, avec qui nous avons décidé de remettre une Atsem supplémentaire à partir du 1^{er} janvier prochain. En effet, la situation n'est plus du tout la même que celle de l'an passé, lorsqu'il n'y avait que quatre enfants présents en moyenne dans la classe des moins de 3 ans, puisqu'ils sont aujourd'hui une douzaine. Nous allons donc accompagner cette école pour répondre à sa demande. »

Guy BATIOU :

« En ce qui concerne le transport des enfants de la classe allophone, je ne sais pas qui avait tort ou raison, car il fallait agir vite. Par ailleurs, on ne vous demande pas non plus de faire tout ce qui n'a pas été fait par le passé en cinq minutes. Nous nous sommes simplement aperçus que le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes était obligatoire lorsque nous avons préparé cette séance. Nous avons donc uniquement relevé cette absence. »

Monsieur le Maire :

« Ce rapport peut être présenté soit à la Ville, soit à l'Agglomération. Nous ferons donc en sorte de le présenter lors du Conseil d'agglomération. »

Pierre REGNAULT :

« Merci d'avoir tenté de répondre à certaines de nos interrogations. S'agissant de la baisse des dotations drastiques du gouvernement, dont vous n'auriez eu connaissance qu'après les élections, cela est étrange, car nous en avons déjà tenu compte dans notre projet. J'avais même annoncé que nous ferions moins d'investissements que lors du mandat précédent car nous n'en aurions plus les moyens. S'agissant du coût des rythmes scolaires, la somme que vous annoncez me semble très élevée, d'autant qu'il existe des subventions de l'Etat.

Je rappelle que nous avons obtenu 5.5 millions de subventions avec le Département et que vous en bénéficiez encore. S'agissant des contournements, nous avons signé un accord avec le Département, pour que ce dernier réalise le petit contournement entre la route des Sables et la ville. Certes, sa position a changé aujourd'hui. Néanmoins, il existait un créneau entre votre arrivée et le moment où le Département a changé d'avis. J'avais même cru lire dans la presse que le chantier du petit contournement démarrerait dès votre arrivée. Or, j'ai bien peur que les engins ne commencent leurs travaux demain.

En ce qui concerne la dette, vous dites que vous allez la renégocier. Autrement dit, vous allez la rallonger. Cependant, c'est plutôt un atout pour notre ville d'avoir une dette courte. Etaler davantage la dette ne fera que reporter le problème sur les générations futures. Sincèrement, je pense que nous avons une très bonne gestion de la dette. Pour ce qui est de la demande pour le FCTVA, nous l'avons faite, mais tout le monde n'en a pas bénéficié à l'époque. En matière de vidéosurveillance par ailleurs, je ne fais que lire la presse. Peut-être s'agit-il d'une erreur, mais je ne raconte pas de mensonges.

S'agissant des régimes indemnitaires, vous dites là encore que rien n'a été fait. Or, la délibération n° 9 indique que le décret du 20 mai 2014 vous oblige à les remettre « à plat ». Vous en profitez donc pour les harmoniser. Vous dites par ailleurs que les masses salariales de l'Agglomération augmentent. Lors du mandat précédent, près de 300 agents ont été transférés vers l'Agglomération. Nous avons ensuite décidé de réaliser une piscine à St-Florent des Bois et de créer trois centres multi-accueil. Cependant, nous n'avons créé aucun autre poste en dehors de ces nouveaux équipements. Certaines revues nationales nous ont même comparés à des villes de la région parisienne, qui avaient profité des transferts pour continuer de conserver les mêmes postes, et nous étions modèles en la matière. Or, il est évident que la masse salariale augmente, compte tenu des nouveaux équipements. Bref, je veux bien que vous enfumiez la salle, mais pas sur tout. Enfin, si la situation est plus difficile aujourd'hui -ce qui est vrai-, tenez compte aussi de ce que nous disons et modifiez certains de vos investissements, surtout lorsqu'ils ne semblent pas efficaces. Je tenais simplement à rétablir certaines choses. »

Joël SOULARD :

« Lorsque Monsieur REGNAULT s'exprime après la présentation du budget, il le fait au nom de notre groupe. Cela signifie que nous avons tous validé son intervention. Par conséquent, je vous demanderais de ne pas cibler uniquement Monsieur REGNAULT, puisque notre groupe partage tout ce qui a été dit.

D'une façon plus générale, une personne qui aspire à devenir Maire doit savoir que les choses ne sont pas simples. Il est même très rare que les candidats, voire les équipes en place, aient prévu tout ce qui se passerait pendant six ans. Il y a toujours des modifications. Cela signifie que le rôle du maire, et de son équipe municipale, consiste certes à gérer la ville, mais également à s'adapter aux circonstances et à bâtir au mieux des budgets, avec ses propres convictions politiques. Il ne s'agit donc pas de dire : « Ce n'est pas de notre faute » à chaque fois. C'est votre budget et ce sont vos orientations politiques, et c'est vous qui le construisez. Comme l'a dit Monsieur REGNAULT, nous sommes un peu inquiets sur la manière dont vous orientez les finances de la Ville.

Par ailleurs, je suis aussi choqué par quelques-uns de vos propos. Tout d'abord, je trouve votre conception de la société purement économique et financière. Vous dites en effet que l'argent doit aller à celui qui peut acheter et qu'une personne a de l'argent car elle a travaillé. Cependant, vous semblez oublier le service public, qui, jusqu'à preuve du contraire, n'est pas un service marchand. De fait, si nous suivons votre logique, nous devrions par exemple faire payer le coût réel d'une entrée à la piscine. Heureusement que nous le faisons pas, sinon personne ne s'y rendrait. Cela fait partie du service public. Or, il en est de même pour les associations. Lorsque vous dites que ces dernières fonctionnent uniquement avec des subventions, cela est vrai. Effectivement, seules, les licences d'un

club sportif ne permettent pas de payer le coût de tous les équipements annexes. Par conséquent, les associations ont besoin de subventions, car elles rendent aussi un service public. Bref, je ne suis pas du tout d'accord avec vous sur ce sujet.

Vous affirmez d'autre part que la ville est suréquipée en logements sociaux, avec un ratio de 30 %. Je dirais pour ma part que le taux de l'agglomération se situe lui à environ 20 %. Nous savons que près de 70 % de la population est éligible au logement social, et que notre ville compte 30 % de logements sociaux. Je ne comprends donc pas la manière dont vous faites vos calculs. Nous ne sommes pas suréquipés en logements sociaux. Je veux bien entendre qu'un taux de 30 % représente un ratio correct. En revanche, ne dites pas que l'agglomération est suréquipée avec un taux de 20 %. Enfin, ce n'est pas parce que notre ville compte 30 % de logements sociaux, qu'une ville telle que Mouilleron-le-Captif par exemple, ne doit en compter que 20. Je ne vois pas pourquoi cette ville ne pourrait pas en faire autant. Il en est de même pour Dompierre, comme pour Venansault, et comme pour toutes les autres communes de l'agglomération.

Enfin, je pense qu'il y avait dix-sept enfants à Jean Moulin et non pas quatre comme vous l'avez dit. »

Monsieur le Maire :

« Il faut regarder les chiffres et parler avec les instituteurs pour le savoir, car il y a une différence entre les inscriptions et les présents.

Je reviens sur les propos du groupe socialiste, dont Monsieur REGNAULT a été le porte-parole. Je n'ai jamais dit que rien n'a été fait entre la Ville et le Département. J'ai simplement dit que vous étiez passé à côté de nombreuses choses à force d'entêtement. Encore une fois, je ne mets pas en cause l'un ou de l'autre, puisque cet entêtement était commun. S'agissant de la renégociation de la dette, il faut assumer, et je vous demande simplement d'assumer ce que vous avez fait. Sur le fait que vous connaissiez la baisse drastique des dotations avant l'élection, peut-être Manuel VALLS avait-il communiqué avant avec vous. Pour ma part, je ne disposais pas de cette information, et apparemment personne d'autre que vous ne l'avait. Lorsque vous me dites que vous aviez budgété ces baisses, cela est assez étrange, surtout lorsque vous prévoyiez dans le même temps une baisse de la taxe d'habitation. Cela est assez étrange.

Sur le régime indemnitaire, les chiffres parlent d'eux-mêmes. En outre, je n'ai aucunement parlé de l'Agglomération mais bien de la masse salariale entre 2010 et 2014. En effet, celle-ci a très nettement augmenté, puisqu'elle est passée de 33.8 millions d'euros en 2010 à 37.9 millions en 2014, soit une hausse de 1.3 million par an. Il faut assumer votre politique.

Monsieur Soulard, je pense que nous ne nous sommes pas bien compris. L'économie n'est rien sans le social et le social n'est rien sans l'économie. Certes, le social est l'essentiel, car sans le social, il est inutile de faire de la politique. Cependant, il faut aussi des moyens et nous devons nous les donner. C'est sans doute à ce niveau que notre différence de paradigme existe. Je n'attends pas de l'Etat qu'il nous verse tous les subsides pour faire fonctionner la ville. Je vais puiser des moyens dans la richesse créée par les entreprises pour faire fonctionner l'agglomération. Je vais augmenter la population yonnaise pour faire augmenter la masse fiscale, sans que la fiscalité individuelle ne progresse. Ce type de démarche rend justement service au social. De plus, nous n'avons aucune leçon à recevoir à ce sujet, car nous avons développé tout ce qui concernait le social depuis notre arrivée.

Nous avons donc des différences de vues et cela est très bien. C'est aussi sur ces différences que se basent les électeurs pour élire une équipe. Les associations ont besoin de subsides et bien évidemment, nous les accompagnons, comme nous accompagnons bien évidemment le service public. C'est également le seul moyen d'avoir des éléments rentables pour l'ensemble de la société. Rentables au sens service rendu et non pas au sens financier.

Sur les logements sociaux enfin, il ne faut pas détourner les paroles. *Ouest France* a écrit un article avec lequel je ne suis pas d'accord et je le dis. L'équipement tel qu'il existe à La Roche-sur-Yon est bien présent et nous n'allons pas le détruire. En revanche, il faut bien évidemment qu'une ville comme Mouilleron-le-Captif atteigne les 20 %, d'autant que c'est ce que la loi demande. Il est donc faux de dire que l'agglomération manque « cruellement » de logements sociaux, puisque le taux global est atteint. Je ne faisais que relater la situation existante. Je vous remercie pour ce débat intéressant et passionnant. »

1/ BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES :

ADOPTE PAR :

35 voix pour

8 voix contre : P. Regnault, M. Chantecaille, C. Founini, J. Soulard, S. Chartier, A. Harel, Charrieau, T. De La Croix

2 élus ne participent pas au vote : G. Batiot, F. Besson

2/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2017

ADOPTE PAR :

35 voix pour

10 voix contre : P. Regnault, M. Chantecaille, C. Founini, J. Soulard, S. Chartier, A. Harel, A. harrieau, T. De La Croix, G. Batiot, F. Besson

3/ AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

ADOPTE PAR :

35 voix pour, la situation des autorisations de programmes et de crédits de paiement telle que présentée,

10 voix contre : P. Regnault, M. Chantecaille, C. Founini, J. Soulard, S. Chartier, A. Harel, A. harrieau, T. De La Croix, G. Batiot, F. Besson

4/ SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BP 2016 (article L.2311-7 du CGCT)

ADOPTE PAR :

35 voix pour

8 voix contre : P. Regnault, M. Chantecaille, C. Founini, J. Soulard, S. Chartier, A. Harel, G. Batot, F. Besson

2 élus ne participent pas au vote : B. Bichon-Bellamy, D. Guillet

5/ PROVISIONS POUR DEPRECIATION D'ACTIFS

ADOPTE PAR :

37 voix pour

8 voix contre : P. Regnault, M. Chantecaille, C. Founini, J. Soulard, S. Chartier, A. Harel, G. Batiot, F. Besson

2 DECISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES ET BUDGET STATIONNEMENT PAYANT

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Les mouvements budgétaires sur lesquels le Conseil municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à moins 3 919 640 € pour le budget principal, à moins 36 005 € le budget Activités industrielles et commerciales et à zéro pour le budget stationnement payant, les ajustements consistant en un changement de chapitre des crédits.

Les éléments les plus significatifs concernent :

- l'annulation de l'inscription pour la contribution au redressement des finances publiques (-1 500 000 € en dépenses et en recettes) ;
- des transferts de crédits des comptes de travaux vers les comptes d'achats de mobiliers et d'équipements ainsi qu'un ajustement de crédits de paiements pour l'opération du pôle culturel (1 135 000 €) ;
- la mise à jour des crédits d'investissement en fonction des réalisations de l'année.